



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 1'815'000.- TTC pour la réalisation de la première étape des travaux de transformation de la Bibliothèque de la Ville qui comprennent :
l'assainissement de la périphérie et des sous-sols du bâtiment 6 du centre scolaire de Numa-Droz, l'installation d'un ascenseur dans le corps central et les travaux d'infrastructures préparatoires aux étapes suivantes.

(du 26 février 2004)

AU CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

RESUME

La protection des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels placés sous la responsabilité de la Bibliothèque de la Ville n'a jamais fait l'objet d'une analyse globale et approfondie. Cela ne signifie pas que la Bibliothèque ne s'est jamais préoccupée de cette question et n'a pas développé des actions ou des projets ponctuels pour conserver archives, livres et documents iconographiques et audiovisuels qui lui sont confiés.

Depuis quelques années, les institutions culturelles, les pouvoirs publics et la population en général ont pris conscience à la fois de la fragilité et de l'importance de ce patrimoine. Les initiatives se sont multipliées dans les secteurs public et privé, tant sur le plan national que régional, avec la création de différentes associations, notamment de Memoriav¹ afin de sauvegarder la mémoire collective conservée sur des supports fragiles et de mauvaises qualités.

¹ Association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse

Reconnue par la loi de 1981 concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques comme l'un des pôles majeurs de conservation et de mise en valeur des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels du canton de Neuchâtel, la Bibliothèque de la Ville se voit confier, en don ou en dépôt, une grande partie des archives imprimées de la vie associative, historique, culturelle et littéraire des Montagnes neuchâteloises. Or, aujourd'hui, elle n'est plus en mesure d'assurer cette tâche.

Malgré les difficultés financières, le souci de la préservation de ce patrimoine ne peut pas être repoussé. Il incombe à la Ville de La Chaux-de-Fonds, troisième ville de Suisse romande, de franchir un pas supplémentaire en donnant à la Bibliothèque les moyens matériels pour assurer sa double mission qui consiste, rappelons-le, à préserver cet héritage unique et exceptionnel et à rendre plus accessibles ses collections encyclopédiques sur tous supports, confinées actuellement dans des locaux qui ne correspondent plus aux normes.

Le but de ce rapport est double. Il souhaite, d'une part, dresser un état détaillé de la situation et des principaux problèmes d'aménagement auxquels la Bibliothèque est confrontée depuis plusieurs années et, d'autre part, proposer les solutions circonstanciées afin de lui permettre de faire face à une situation urgente, en particulier dans la conservation des fonds spéciaux, et de poursuivre ses objectifs en bénéficiant d'une infrastructure mieux adaptée à son évolution.

1 INTRODUCTION

Ce rapport est le fruit de plusieurs années de réflexions, d'observations et d'études patiemment menées par la Bibliothèque, en collaboration étroite avec sa commission, soucieuse de maintenir le bon fonctionnement de ses prestations. Elle ne cache pas les réelles contraintes auxquelles elle est régulièrement confrontée, en particulier par la configuration et par l'état de ses locaux de conservation en sous-sol. En effet, confinée dans un bâtiment qui n'offre aucune alternative d'agrandissement, il revenait à la Bibliothèque la délicate tâche de trouver des solutions pragmatiques pour résoudre l'épineux problème de ses locaux saturés et pour éviter de préteriter son organisation qui, tôt ou tard, en souffrirait faute de ne pas s'être préoccupée de cette situation. Les réflexions n'ont pas été vaines. Elles ont permis de cerner les différentes situations auxquelles elle est confrontée, de les analyser et, finalement, d'en esquisser les solutions les moins coûteuses et les plus rationnelles.

Il ressort de ces différentes réflexions quatre constats :

- La fréquentation de ses services publics est en constante évolution ;

- Les espaces qu'elle occupe ne laissent entrevoir aucune possibilité de développement ;
- Les locaux dans lesquels elle entrepose ses collections patrimoniales se révèlent non seulement inappropriés à la préservation mais non conformes sur le plan de la sécurité ;
- La salle d'exposition située au 4^{ème} étage du bâtiment ne correspond pas au circuit du public et doit être repensée dans d'autres espaces.

Les études les plus récentes, dont nous tirons les éléments pour la rédaction de ce rapport, confirment la possibilité d'engager un certain nombre de transformations et de réaménagements, notamment dans les locaux du sous-sol du bâtiment 6 du centre Numa-Droz laissés vacants depuis le départ des classes de l'Ecole enfantine. En outre, il revient à la Bibliothèque de s'adapter aux normes, si ce n'est celles de qualité, du moins celles qui touchent l'agencement des collections en libre accès et la préservation des fonds spéciaux. Il convient de préciser que le projet de développement de la Bibliothèque, qui se décline en plusieurs étapes comme nous le mentionnerons ultérieurement, a été étudié dans sa globalité.

En effet, ces étapes forment un ensemble homogène, cohérent et évolutif qui traduisent les grandes orientations que pourrait prendre le développement de l'institution dans le bâtiment scolaire. En ce qui concerne la réalisation de ces différentes étapes, hormis la première qui est planifiée et chiffrée et qui fait l'objet de ce rapport, il convient de préciser qu'aucune projection n'a été arrêtée compte tenu, naturellement, des différents facteurs tant professionnels qu'institutionnels et scolaires susceptibles d'évoluer dans le temps.

D'autre part, s'il est convenu, comme nous le préciserons par la suite, de climatiser une partie des locaux d'archivage, nous faisons observer qu'il ne s'agit ici que de mesures de prévention qui consistent à respecter les critères en vigueur dans le domaine de la conservation du patrimoine imprimé (adaptation de la température et de l'humidité relative de l'air).

1.1 Rappel historique

Depuis sa création en 1838, sous l'impulsion de la chambre d'éducation, la Bibliothèque de la Ville a pris un essor spectaculaire. Fruit d'une volonté culturelle mûrement réfléchie, la Bibliothèque s'érige comme le prolongement naturel de l'histoire de la Ville avec l'écrit : écriin ouvert sur le patrimoine et les richesses du passé, elle offre également toute la palette des nouvelles technologies de communication. Connue sur le plan national pour être l'une des institutions précurseurs en matière de lecture publique, curieusement, en matière patrimoniale, elle fut très longtemps absente des circuits professionnels, tant sur le plan régional que national. La décision fut prise, en 1990, de tout mettre en œuvre pour pallier à cette situation de manière à ce que la Bibliothèque puisse bénéficier, à

l'avenir, des conditions nécessaires pour appliquer les mesures en vigueur en matière de conservation, de préservation et de mise en valeur de ses fonds culturels. Il convient de rappeler qu'en 1976 le Conseil général acceptait un crédit d'investissement de 1,5 million permettant à la Bibliothèque de se réinstaller dans les locaux du Collège industriel, profitant des espaces laissés vides lors du déménagement du Gymnase. Occupant jusqu'alors les niveaux -1, 2 et 4 de l'aile ouest du bâtiment qui compte 6 étages, la Bibliothèque voyait sa surface doubler d'un coup, ce qui lui permit de développer de nouveaux services, en particulier la discothèque et le département audiovisuel, d'offrir des locaux publics modernes et accueillants pour le secteur de la lecture publique, et d'installer les principaux fonds spéciaux, en particulier Le Corbusier, Jules Humbert-Droz, Edmond Privat, Albert Béguin, dans des salles de type muséal utilisées à des fonctions hétérogènes, non conçues pour conserver le patrimoine archivistique.

En 1987, la Bibliothèque sollicitait l'aide de l'Etat de Neuchâtel pour un autre crédit d'investissement de 350'000 francs destiné à l'installation des archives audiovisuelles dans les sous-sols du centre scolaire de Numa-Droz. Rappelons que depuis 1983 une convention est prévue dans le cadre de la loi de 1981 entre l'Etat et la Ville de La Chaux-de-Fonds². Renouvelée tous les 5 ans, cette convention garantit une subvention à la Bibliothèque pour assurer l'ensemble de ses mandats cantonaux et soutenir son rayonnement dans la vie intellectuelle et culturelle du canton.

On croyait disposer d'une réserve de place suffisante jusqu'à l'an 2000. C'était sans compter avec le développement spectaculaire de la fréquentation de ses services publics, ni avec l'abondance des fonds d'archives, ni avec l'évolution des nouveaux médias. On croyait être dispensé du phénomène de lente dégradation qui touche le patrimoine imprimé et audiovisuel. C'était oublier qu'elle regroupe quelque 550'000 documents d'intérêt régional et national sur tous supports directement concernés par ce phénomène dont il faut préciser qu'il n'est, ni passager, ni confiné à une structure particulière.

1.2 Le contexte de l'étude sur l'évolution de la Bibliothèque

Quelles perspectives de développement pouvait bien ambitionner ce lieu de culture, d'information et de recherche ouvert à tous les publics, implanté depuis 1876 dans un bâtiment scolaire à l'architecture très contraignante? Quels nouveaux locaux pouvait-on lui accorder dans une perspective évolutive des effectifs scolaires ? Sur quels projets pouvait-il s'engager en l'absence d'un plan circonstancié de réaménagement ?

² Convention entre l'Etat de Neuchâtel et la Ville de La Chaux-de-Fonds concernant l'aide du canton à la Bibliothèque de la Ville

Quelle planification pouvait-il envisager pour éviter des options irréversibles, telle que la gestion décentralisée de ses collections patrimoniales faute de locaux adaptés et équipés pour la circonstance. Quelles activités serait-il amené à développer voire à abandonner dans un lieu saturé de manière endémique ?

Sur toutes ces questions pertinentes, et sur bien d'autres, il revenait à la Bibliothèque de prendre ses responsabilités et d'anticiper ses perspectives de développement. Ce dont elle s'est acquittée.

1.3 Les objectifs de l'étude

L'étude spécifique que la Bibliothèque souhaitait confier depuis quelques années devait répondre aux objectifs suivants :

- Fixer les principaux axes de son développement pour le XXIème siècle.
- Identifier ses priorités eu égard à l'évolution de ses services publics.
- Etudier les perspectives d'aménagement actuelles et futures ainsi que les extensions possibles.
- Faire toutes propositions visant à solutionner les problèmes existants.

Cette manière de procéder autorisait :

- La résolution des problèmes par ordre d'urgence.
- L'étalement des investissements sur le plan financier.
- La réalisation progressive des transformations.

1.4 La constitution d'un groupe de travail

La Commission de la Bibliothèque décidait, lors de sa séance du 13 février 1997, de créer un groupe de travail à qui elle confiait un mandat d'étude dont les principaux objectifs viennent d'être précisés. Pendant les deux années au cours desquelles se sont succédées séances, discussions et visites, les commissaires furent à l'écoute de toutes les solutions envisageables et attentifs à émettre des propositions qui tiennent compte de la situation financière. Pour avoir parcouru à plusieurs reprises les couloirs et les sous-sols de ce magnifique bâtiment qui abrite à la fois l'Ecole secondaire de Numa-Droz et la Bibliothèque, ils furent d'avis qu'il est envisageable de mettre en œuvre un développement cohérent et rationnel des espaces à disposition. Le groupe soumit alors son rapport final³ à la Commission qui l'adopta dans sa séance du 2 décembre 1999.

³ Réaménagement de la Bibliothèque de la Ville. Rapport final à la Commission plénière du 2 décembre 1999

Citons un extrait de ses conclusions : « ... *il convient de résoudre, au plus vite et à moindre coût, les problèmes récurrents qui se posent à propos de la conservation des fonds spéciaux et de l'extension du secteur de la lecture publique. Ces secteurs constituent la vitrine de l'institution et nécessitent, par conséquent, l'aménagement d'espaces fonctionnels autant pour le public que pour le personnel et les collections.* »

A la suite de ce rapport, la Commission s'engageait à poursuivre la réflexion. Elle en confiait le soin à un jeune architecte chaux-de-fonnier qui, deux ans auparavant, avait consacré son travail de diplôme EPFL sur le sujet suivant « La Bibliothèque de la Ville. Evolution d'un lieu saturé ». Son rapport final⁴ fut accepté en commission, le 2 octobre 2002, puis approuvé ensuite par le Conseil communal.

2 LA PROTECTION DES FONDS D'ARCHIVES, DES DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELS

2.1 Contexte dans lequel évolue la Bibliothèque

Depuis plusieurs années, les institutions – et la Bibliothèque est de celles-là – qui conservent des fonds d'archives ou des documents d'importance historique et culturelle pour la collectivité sont confrontées à de graves difficultés. Ces institutions doivent faire face à la pénurie endémique de locaux adaptés à leurs travaux spécifiques, à la fragilité des supports qui ne permettent pas la conservation des documents sur le long terme, à l'introduction de nouveaux supports informatiques qui implique une meilleure connaissance de l'utilisation de ces supports.

Paradoxalement, les moyens techniques de conservation (numérisation) n'ont jamais été aussi performants puisque l'on peut théoriquement tout conserver et tout diffuser grâce à ces nouvelles technologies, mais en même temps jamais le risque de perdre des informations importantes n'a été aussi élevé.

La collecte des documents, leur conservation dans des conditions optimales ainsi que leur mise en valeur se posent désormais dans des termes très différents et constituent le cœur du débat.

Il est paradoxal également de constater que les documents les plus récents résistent moins bien aux affres du temps que les archives les plus anciennes. La mauvaise qualité des supports en est la principale raison. Aujourd'hui, des experts estiment que 90% des archives et livres sont imprimés sur du papier acide appelé à s'autodétruire s'ils ne sont pas désacidifiés.

⁴ Rapport d'étude sur l'évolution de la Bibliothèque de la Ville par Julien Dubois, architecte SIA-EPFL, 2002

Les autres supports (bandes magnétiques, disques numériques, etc.) ne présentent aucune garantie quant à la durée de leur conservation.

2.2 Les archives conservées par la Bibliothèque, un témoignage unique du passé et du présent

La conservation des témoignages du passé et du présent constitue un moyen indispensable et essentiel pour faire face à l'avenir, pour retracer l'histoire et l'origine de chacun, pour conserver et développer son identité propre dans une société globale envahie par les technologies de la communication.

Les fonds d'archives qui sont confiés à la Bibliothèque représentent l'ensemble des activités de plusieurs associations, sociétés et personnalités qui les ont produites. Au contraire des imprimés, ce sont des documents uniques qui offrent un regard brut sur les événements. Ils sont dès lors essentiels pour la recherche historique. La Bibliothèque doit non seulement conserver la compréhension du contexte de création et d'authenticité de ces archives mais elle doit encore les traiter, les conditionner, les inventorier avant de les mettre à la disposition de la recherche. L'accès aux origines, à l'histoire des sociétés locales, des associations, des personnalités, par delà le temps, est l'objectif principal de la sauvegarde des fonds spéciaux.

2.3 Les recommandations

Notre patrimoine est d'une grande richesse. Il doit être protégé et mis en sécurité. Un certain nombre de ces fonds sont jugés d'intérêt national voire international et devraient à ce titre être désacidifiés, voire microfilmés ou numérisés à grands frais assumés par des budgets lourds et onéreux. C'est aussi le cas pour les fonds local et régional dont les collections sont rares. La Bibliothèque ne demande pas de tels moyens mais fait savoir que sa priorité actuelle se situe, elle, au niveau basique de l'acquisition d'équipements de stockage.

3 LA BIBLIOTHEQUE, AUJOURD'HUI

3.1 Analyse générale de la situation actuelle

Confrontée à la fois à l'accroissement de ses fonds spéciaux, qui ont doublé de volume ces dix dernières années, et à l'évolution naturelle de ses prestations, la Bibliothèque fut contrainte, en 1990 puis en 1994, de prendre un certain nombre de mesures urgentes, en procédant à l'installation de deux compactus dans les sous-sols du collège Numa-Droz, occupés par l'Ecole enfantine. Cette surface providentielle allait lui permettre de libérer provisoirement certains locaux et d'accueillir plus de

700 mètres de nouveaux fonds spéciaux d'intérêt national, notamment les archives du Service civil international, de Léon Bopp, de Madeleine Santschi, de Musica Théâtre, d'Hélio Courvoisier, de Max-Henri Béguin, d'Albert Bourquin, etc.

La Bibliothèque vit actuellement l'ensemble des problèmes qui touchent le fonctionnement de toutes les bibliothèques municipales à vocation patrimoniale. La nôtre, rappelons-le, est inscrite dans une longue tradition qui regroupe deux concepts bien précis : l'un abrite l'héritage écrit des Montagnes neuchâteloises et l'héritage audiovisuel du canton ; l'autre se charge d'accueillir le tout public en libre accès qui lui permet d'accéder aux documents de son choix (livres, magazines, cédéroms, dvd, Internet...).

La Bibliothèque a fonctionné depuis ses dernières transformations sur un modèle qui a donné satisfaction sur le plan de la lecture publique. En revanche, dans le secteur des fonds spéciaux, il faut poursuivre les efforts. Tout reste à entreprendre ; de leur mise en sécurité jusqu'à leur sauvegarde sur un support de substitution en passant par leur mise en valeur. Elle doit pour cela franchir une nouvelle étape, moderniser ses techniques, son équipement et son infrastructure.

3.1.1 Qu'observe-t-on ?

La fréquentation de ses services publics, et c'est tant mieux, est en constante évolution. Si la population chaux-de-fonnière est stable, dans tous les cas les usagers se renouvellent puisque les secteurs de la Bibliothèque enregistrent quelque 1'500 nouvelles inscriptions par année (sans compter les nouveaux lecteurs de la BJ). Un peu plus de 30% de la population adulte y est inscrite (33% dans les pays scandinaves) et l'a fréquentée au moins une fois dans l'année pour ses pratiques d'information.

Ces statistiques permettent d'affirmer que la Ville de La Chaux-de-Fonds se situe dans le peloton de tête des villes européennes dont les bibliothèques sont les plus fréquentées, proportionnellement à leur population.

Si ses collections de lecture publique doivent être renouvelées, et pour cause, elles occupent plus de place malgré les mesures systématiques de « désherbage » qui leur sont appliquées. Quant aux archives, elles nécessitent l'application de certaines dispositions qui obéissent à des règles très strictes en matière de conservation et de stockage auxquelles les institutions ne peuvent pas se soustraire.

3.1.2 Que constate-t-on ?

De l'avis de nombreux usagers, l'accès à la Bibliothèque par des escaliers pentus est jugé peu commode et dangereux en hiver. Malgré tout, le secteur de la lecture publique, qui fonctionne en quelque sorte comme la vitrine de l'institution, fait valoir des statistiques louables, dopées par l'offre croissante du support multimédia. Il n'empêche que l'espace dont elle a hérité (surface actuelle 445m²) s'avère nettement insuffisant pour concentrer 65'000 documents en libre accès, alors qu'elle devrait bénéficier de 1950m², selon les normes. Par conséquent, ni animation, ni mise en valeur de ses collections et de ses nouvelles acquisitions, ni exposition ne peuvent être envisagées.

Toutes les études sur le comportement des lecteurs le confirment. Le circuit privilégié des usagers se concentre naturellement dans les espaces réservés aux publics, faciles d'accès qui offrent, de surcroît, le choix de tous les supports d'information et de loisirs. Dans ce contexte, il faut se rendre à l'évidence, la salle d'exposition située au 4^{ème} étage, sous les toits, est totalement isolée du circuit public.

Quant à l'infrastructure imaginée il y a trente ans pour accueillir les fonds spéciaux, nous observons qu'elle ne correspond plus aux exigences de la mission patrimoniale de la Bibliothèque. Pire, privée définitivement d'espaces pour entreposer ses collections, elle se voit contrainte, dès l'année 2000, de les exporter dans les sous-sols de l'Ecole supérieure du secteur tertiaire. Alternative provisoire, mais une fois de plus providentielle. Néanmoins, l'absence de conditions minimales de conservation dans ces sous-sols n'autorise pas l'institution à poursuivre trop longtemps l'entreposage de ses fonds. Cette situation la contraint également à différer l'accueil de plusieurs nouveaux fonds d'archives, notamment celui de la Communauté israélite, de Pierre Graber et de nombreuses sociétés locales.

En conclusion, pour développer et réagencer ses collections encyclopédiques en libre accès, il est nécessaire qu'elle puisse augmenter sa surface actuelle et y intégrer un concept d'exposition visible par le tout public. Quant au patrimoine, pour en garantir sa sécurité, la Bibliothèque devra nécessairement établir des priorités puisqu'elle ne pourra transférer qu'une partie de ses fonds spéciaux (4 km) dans le sous-sol du bâtiment 6 de Numa-Droz.

3.2 Base légale et financement

Si la Bibliothèque recueille spécialement le patrimoine imprimé des Montagnes neuchâteloises, conformément à l'article premier de ses statuts, il est important de distinguer, ici, les fonds d'archives administratives conservés par le Service des archives communales des fonds privés issues d'associations, d'institutions, de sociétés voire de

personnalités. Cette dernière catégorie de fonds est généralement recueillie et gérée par la Bibliothèque qui bénéficie du soutien financier de l'Etat fixé, comme nous l'avons déjà mentionné, par voie de convention dont les termes précisent, notamment : « elle réunit de nouvelles collections ayant trait aux archives intellectuelles de la région », dont font partie les archives audiovisuelles cantonales.

3.3 Mission patrimoniale

L'intérêt croissant aux questions de la conservation du patrimoine est identifiable dans les collectivités publiques. Les préoccupations et la problématique de l'archivage concernant la protection du patrimoine sont, elles, mieux perçues.

En matière patrimoniale, les préoccupations de la Bibliothèque sont comparables à celles des archives cantonales ou communales sauf que la nature des fonds traités, les tâches, les méthodes de traitement et la clientèle sont différentes d'une institution à l'autre. C'est dire si elle doit être soutenue dans cet effort.

3.4 Dispositif de détection incendie

Le dispositif de détection incendie de la Bibliothèque ne répond plus aux normes et doit être modifié. Quant à la partie est du bâtiment 6, qui abrite en son sous-sol une partie importante des archives, elle doit être équipée. Le rapport de la maison Siemens qui entretient l'installation de détection d'incendie est sans appel. L'installation actuelle date de 1970 et les composants électroniques du matériel ne sont plus disponibles auprès du fabricant. L'unité centrale et les tableaux sont obsolètes et doivent être remplacés. L'installation risque par conséquent d'être mise hors service plusieurs jours ou même définitivement selon la panne. Même s'il s'agit d'un risque calculé et qu'il n'est pas certain que toutes les anciennes installations lâchent en même temps, l'obsolescence de l'installation actuelle nous incite à profiter des travaux d'extension de la Bibliothèque pour y remédier.

3.5 Conservation

La dispersion des fonds spéciaux dans plusieurs locaux complique singulièrement leur conservation ainsi que l'application du plan de catastrophe dont elle s'est dotée. Pire, elle les met en péril. Faute de locaux appropriés, il n'est donc pas possible d'appliquer les mesures concrètes de sauvegarde et le contrôle systématique de l'état des fonds. Si le microfilmage constitue la seule technique de substitution que la Bibliothèque pratique pour la conservation des journaux, aucune mesure, ni de désacidification, ni de scannage n'est pour l'instant prévue.

En conclusion, il faut éviter la dispersion des fonds qui rend la gestion des tâches archivistiques et de recherche quasi impraticable et nécessite non seulement des ressources techniques et humaines supplémentaires mais également des moyens de transport adaptés.

4 LA BIBLIOTHEQUE EN CHIFFRES

Un seul chiffre résume à lui seul le développement spectaculaire de l'institution. En 25 ans, soit entre 1978 et 2003, les statistiques de prêt ont progressé de 113%, passant de 103'000 à 220'000 unités. Le développement de la Bibliothèque se constate également dans d'autres secteurs :

- Ses fonds anciens et ses fonds spéciaux représentent aujourd'hui plus de 4 kilomètres de rayonnages ;
- Sa fréquentation annuelle avoisine les 115'000 usagers ;
- 30 nouveaux fonds spéciaux (archives imprimées et manuscrites, archives sonores, filmiques et iconographiques) ont été déposés depuis 1990 ;
- Cofondatrice du Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes, elle veille aujourd'hui sur un ensemble de 25 institutions de l'Arc jurassien ;
- Ses collections introduites dans le réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) correspondent à 112'000 notices bibliographiques ;
- Son site Internet offre l'accès à l'ensemble des fonds d'archives et à la Chronologie de La Chaux-de-Fonds ;
- Le nombre de postes a progressé de 13,7 à 19,85.

5 LA BIBLIOTHEQUE ET SES PRIORITES

5.1 Contexte architectural du projet

Vu la situation telle qu'elle a été décrite dans ce rapport, il convient de mettre en place des stratégies et de donner les moyens à la Bibliothèque afin qu'elle puisse poursuivre l'ensemble des tâches qui lui sont confiées.

C'est précisément l'enjeu du projet de réaménagement qui fait l'objet de ce rapport. Il convient tout d'abord d'observer qu'il tient compte du contexte architectural du bâtiment et qu'il respecte les surfaces scolaires qui jouxtent les locaux de la Bibliothèque de manière à éviter des investissements coûteux. A une seule exception, qui concerne l'installation du Centre de documentation et d'étude sur la langue internationale (CDELI) dans une classe du second étage de l'École secondaire, les transformations sont prévues au sein même de l'espace utilisé par la

Bibliothèque, y compris, comme cela a déjà été mentionné, le sous-sol anciennement occupé par les classes de l'École enfantine. Il ne préterite donc en aucun cas les espaces indispensables au fonctionnement de l'école. Au contraire, le projet en améliore le quotidien avec l'installation d'un ascenseur commun et multifonctionnel.

5.2 Première étape de transformation. Priorités et innovations

Elles sont de quatre ordres :

5.2.1 Accessibilité commune de la Bibliothèque et de l'École secondaire

L'entrée principale prévue dans le projet se situe au centre du bâtiment. Commune avec l'École secondaire et sans emmarchements du côté nord, elle est envisagée avec l'installation d'un ascenseur à clef, accessible de plain-pied côté nord. Cette installation, qui fonctionnera également comme monte-charge pour la Bibliothèque, conviendra mieux aux exigences fonctionnelles (livraisons, fournitures, dépôts de fonds, matériel, etc.) des deux institutions, mais aussi, et surtout, à l'accès pour les personnes handicapées moteurs ou à mobilité réduite répondant ainsi aux normes en la matière. Il est convenu que la Bibliothèque conserve son ascenseur de service.

5.2.2 Actualisation de son fonctionnement

L'organisation des différentes circulations à l'intérieur d'une bibliothèque sont généralement au nombre de trois :

- les circuits réservés au public
- les circuits réservés au personnel
- les circuits réservés au traitement et à la conservation des documents

Ces différents circuits qui doivent être séparés s'imposent dès lors que les services publics se développent sur plusieurs niveaux. Or, au sein de la Bibliothèque qui fonctionne, elle, sur six niveaux, ces circuits sont fâcheusement imbriqués les uns dans les autres et créent de singulières situations :

- fonds spéciaux stockés dans les bureaux et dans les salles de travail,
- fonds d'archives de personnalités conservés dans la cafétéria du personnel et dans les soupentes,
- absence d'espace de préarchivage,
- accueil du public dans les bureaux, etc.

La détermination de la Bibliothèque de vouloir redéployer les aires de ses services intérieurs et de réaffecter ses locaux en respectant les circuits en vigueur est fondée.

5.2.3 Réaménagement de l'espace libre accès en lecture publique

Précisons quelques éléments. La fonction d'animation est fondamentale dans une bibliothèque municipale. Elle comprend un ensemble d'activités hétérogènes, allant du bureau de prêt et d'accueil du public à l'organisation de manifestations culturelles et d'expositions. La fonction d'animation postule en faveur d'une surface plus spacieuse qui doit comporter des espaces polyvalents adaptés aux activités dévolues à une bibliothèque. Le réagencement de cet espace sur deux étages va permettre de répondre à six objectifs :

- Rendre les collections encyclopédiques sur tous supports plus accessibles (surface normalisée 1'950 m², surface prévue 700m²).
- Offrir une circulation des publics plus appropriée.
- Privilégier l'accueil avec l'installation d'une banque d'information et une banque de prêt configurée pour les sorties et pour les retours.
- Intégrer l'accès aux multimédias dans les prestations publiques.
- Installer un espace d'exposition accessible par tous.
- Intégrer la salle Charles-Humbert (1^{er} étage) dans la perspective de mise en valeur du patrimoine de la Ville. Il est convenu que cette salle soit accessible au public et fonctionne comme une salle d'exposition permanente.

5.2.4 Aménagement d'un espace adapté à la préservation et au traitement des archives

Grâce à de nouveaux locaux dûment équipés, comme nous l'avons déjà précisé, il sera permis de :

- Poursuivre la récolte des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels.
- Transférer archives et fonds spéciaux dans les sous-sols.
- Bénéficier d'une salle de traitement et de préarchivage.
- Mettre en sécurité les archives et les documents précieux.
- Libérer les salles occupées par des collections patrimoniales.
- Garantir une unité de traitement et de classement.
- Assurer des conditions de conservation.
- Appliquer les normes de conservation en vigueur (taux d'humidité, température ambiante, filtrage de l'air, luminosité).

6 LA BIBLIOTHEQUE, DEMAIN

6.1 Concept du projet de transformation

L'intérêt de la Bibliothèque tient en grande partie au fait qu'elle réunit en un même lieu le public le plus large et donc les publics les plus divers. Tout le monde doit en effet pouvoir la fréquenter et utiliser ses différents services. Chacun, qu'il soit adulte ou adolescent, valide ou handicapé, chercheur ou curieux, quelles que puissent être ses préoccupations, doit pouvoir non seulement y être admis, mais encore y trouver son intérêt. Cette exigence, simple au premier abord et heureusement évidente aujourd'hui, entraîne cependant de nombreuses obligations qui ne sont pas toujours clairement évaluées. Elle se traduit en terme d'organisation des services et des circuits, de formation du personnel, de fonctionnement et de concept des bâtiments (bonnes circulations, minimum de cloisonnement, facilité d'accès pour les personnes âgées et handicapées), d'espaces distincts, d'installations et d'équipements adaptés à la protection du patrimoine, de locaux pour le personnel, de locaux pour le stockage, d'adoption des normes de qualité et de conservation, etc.

6.2 Adaptation aux exigences de la modernisation des services publics

La Bibliothèque est à la fois un lieu culturel dans lequel coexistent une multiplicité de rapports au livre, au multimédia, au document patrimonial et une institution dans laquelle cohabitent plusieurs services publics. S'il est vain de vouloir distinguer de façon absolue les activités de loisirs, d'information, de culture, de recherche, il est clair néanmoins que plusieurs types de préoccupations sont susceptibles d'animer le quotidien de la Bibliothèque. La conjugaison, sous son toit, de services aussi différents que la gestion du patrimoine imprimé et audiovisuel ou la mise à disposition de collections de multimédias n'est pas sans conséquences, là encore, sur la façon de concevoir les équipements, la constitution des collections, les espaces de sécurité ou l'accueil du public. De la même manière que ses équipements doivent être adaptés aux besoins des publics (espaces d'animation et de travail) et de son fonctionnement, les collections encyclopédiques doivent être suffisamment riches, présenter un éventail de tous les niveaux de lectures ou de connaissances et être largement diversifiées sur tous supports pour répondre aux attentes des divers publics.

C'est dans cet esprit d'adaptation aux exigences actuelles de ses prestations et pour poursuivre un service public de qualité qu'il faut situer le concept de réaménagement de la Bibliothèque. Il a été pensé pour répondre dans l'immédiat aux impératifs de nécessité, de modernisation, de sécurité et d'efficacité et pour prévoir son évolution future.

6.3 Projet de transformation. Un concept évolutif

Conformément aux conclusions de l'étude, le projet de transformation de la Bibliothèque se décline en plusieurs étapes. Celles-ci sont identifiées et bien structurées afin de garantir une bonne synergie entre, d'une part, ses besoins actuels et ses perspectives de développement et, d'autre part, les possibilités spatiales offertes par le bâtiment 6 de Numa-Droz.

Ce projet, conçu de manière évolutive, propose un descriptif de chaque étape. Il s'inscrit dans un contexte qui s'inspire, d'une part, des expériences et des observations faites au cours de ces trente dernières années et, d'autre part, des modèles vus à l'extérieur. En effet, le public, la mission et la conception de la Bibliothèque ont connu une mutation profonde qui fait que ses équipements d'aujourd'hui n'ont plus qu'un rapport lointain avec ceux des années septante. D'autre part, les responsables des bibliothèques ont appris à mieux formuler leurs besoins et s'attachent désormais à fournir aux maîtres d'œuvre des programmes mieux élaborés en terme de prestations, d'activités et de services.

Quels sont les développements prévisibles des secteurs de la Bibliothèque dans les prochaines années ? Nous nous attachons ici à exposer les trois principaux axes :

- **L'accroissement des collections courantes et patrimoniales**

Hormis celles qui ne peuvent pas rejoindre les sous-sols (environ 2,5km) dans les deux premières étapes du réaménagement (fonds anciens stockés sous les toits, publications en séries, collections de journaux, documentation locale, etc.) et celles qui naturellement vont continuer à croître ou vont rejoindre la Bibliothèque, tout porte à croire que de nouveaux espaces de stockage modulables doivent être prévus dans les toutes prochaines années.

- **Les secteurs de la lecture et de la discothèque publiques**

Il ne fait aucun doute que ces services publics poursuivront leur développement respectif. Ce processus impliquera, tôt ou tard, un aménagement de leurs collections qui devra tenir compte, comme nous l'avons déjà précisé, des normes en vigueur (1'950 m² pour 65'000 livres).

- **Le secteur jeunesse**

Compte tenu, d'une part, du processus de regroupement scolaire et, d'autre part, des contraintes spatiales récurrentes de la Bibliothèque des Jeunes située à Ronde 9, il paraît cohérent et logique de réfléchir également à l'aménagement des deux services dans un seul établissement offrant ainsi une utilisation conjointe de leurs prestations par l'ensemble du public, jeune et adulte, comme nous l'observons dans d'autres villes.

Enfin, là encore, se référant aux réalisations entreprises dans d'autres villes, l'idée de regrouper dans le même bâtiment, les archives communales et la Bibliothèque municipale ne doit pas être abandonnée.

6.4 Les conditions de réalisation du projet

Il est convenu que chaque étape du projet pourra être réalisée, en tant que telle, sans compromettre, ni son développement, ni son unité globale. D'autre part, ce projet est conçu de manière à ce que tout ce qui aura été réalisé dans une étape donnée ne sera plus à reprendre ultérieurement. Enfin, nous précisons que tout nouvel aménagement nécessaire au développement futur de la Bibliothèque devra s'intégrer dans le projet initial approuvé par l'autorité et la direction de l'Ecole secondaire.

7 DESCRIPTIF DES TRAVAUX

7.1 Première étape de réalisation (2004)

- **Assainissements extérieurs**
Assainissements des alentours du bâtiment avec pose d'un drainage sur l'entier de la périphérie.
- **Assainissements internes**
Assainissements des murs intérieurs et élimination de l'humidité.
- **Circulation centrale et préparation des sous-sols**
Démolition, démontage, déblaiements, évacuation et consolidation diverses ;
Modification de l'escalier principal afin de libérer la partie centrale pour l'installation de l'ascenseur ;
Modification des structures (fondation et charpente) en vue de l'installation de l'ascenseur ;
Equipped d'exploitation et installation de sécurité ;
Divers travaux de rhabillage ;
Déménagement des fonds.

7.2 Deuxième étape de réalisation (2005)

- **Sous-sols**
Terminaison des travaux d'équipement, en particulier :
Installation de la climatisation dans l'aile ouest ;
Adaptation des sols pour l'installation des compactus ;
Equipements et aménagements divers :
 Revêtements des sols, installation de luminaires, peinture,
 installation de portes vitrées ;
Adaptation des locaux des combles pour l'installation de l'ascenseur
Déménagement et réinstallation des fonds documentaires.

- **Rez-de-chaussée et premier étage**

Modification et adaptation des structures porteuses pour libérer les surfaces de la zone du libre accès en lecture publique ;
Création de nouveaux aménagements et rénovation de tous les espaces réservés à la zone libre accès et du multimédia

Cloisons légères, revêtement de sol, installation de luminaires

Réaménagement du perron ouest (l'entrée actuelle étant supprimée) pour accueillir la cafétéria du public. Il est prévu une construction transparente de type véranda. Le développement du projet précisera la nature de ce nouvel équipement ;

Déménagement et réinstallation des fonds documentaires ;

Installation de la signalétique.

- **Deuxième et troisième étages**

Réfection légère des salles initialement utilisées pour la conservation et les bureaux.

7.3 Phases suivantes de réalisation

Le projet de développement et d'extension de la Bibliothèque, soumis et approuvé par la commission de la Bibliothèque en octobre 2002, est prévu en plusieurs étapes, comme mentionné précédemment. Ce projet devrait aboutir à l'aménagement entier du bâtiment 6. Nous vous faisons observer que, seules, les deux premières étapes ont été planifiées.

Quant aux étapes suivantes, elles le seront au fur et à mesure des possibilités financières et d'entente avec l'Ecole secondaire, qui devra trouver le cas échéant des locaux de remplacement. Nous pensons qu'il est raisonnable de prévoir l'achèvement de la transformation de ce bâtiment pour les Bibliothèques de la Ville à l'horizon 2015.

Comme nous l'avons précisé dans les perspectives de développement, les étapes qui suivront seront consacrées, notamment, à la construction d'une structure de conservation sur toute la hauteur du bâtiment, de chaque côté de l'escalier nord et de l'ascenseur central, indépendante du bâtiment existant. En procédant ainsi nous pourrions garantir une conservation optimale avec un contrôle strict de la température et de l'hygrométrie. Cette réalisation sera partiellement dépendante des options qui seront prises par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil concernant l'étude de la rénovation des Abattoirs pour y héberger les archives cantonales et éventuellement communales.

Au terme de la réalisation de toutes les étapes, l'organisation de la Bibliothèque aura la structure suivante :

- Sous-sol : Bureaux, équipements, traitement documentaire, locaux techniques pour la préservation des collections, locaux d'intendance, dépôt de matériel, etc. ;
- Rez-de-chaussée : Lecture publique (BV et BJ), salle d'exposition, accès à la structure commune de conservation des collections ;
- 1^{er} étage : Lecture publique (BV et BJ), accès à la structure commune de conservation des collections ;
- 2^{ème} étage : Salle de lecture, salle multimédia, centre de documentation et d'étude sur la langue internationale (CDELI), cabinet des manuscrits, bibliothèque suisse de spéléologie, accès à la structure commune de conservation ;
- 3^{ème} étage : DAV, discothèque, centre de documentation régionale, salle de projection, accès à la structure commune de conservation, etc. ;
- Combles : Administration, salle de conférence, laboratoire, etc.

Une estimation du montant total de la transformation projetée ne peut être fiable. Cela dépendra dans une grande mesure des délais de réalisations et de l'évolution des coûts de construction dans les années à venir.

Par contre, les coûts des travaux et des transformations de la première et de la deuxième étape, présentés dans ce rapport, ont été calculés par l'Institut pour l'Économie de la Construction (IEC) et sont par conséquent d'une grande fiabilité.

8 COÛTS DES TRAVAUX

8.1 PREMIERE ETAPE DE REALISATION EN 2004

TTC 1'815'000.-

ASSAINISSEMENTS EXTÉRIEURS 94'300.-

Quote-part installation de chantier	1'800.-
Drainage (yc creusage et remise en état)	72'800.-
Quote-part honoraires architecte, ingénieurs, mandataires spécialisés, contrôleur, autorisations, taxes	15'300.-
Quote-part réserve divers et imprévus (5%)	4'400.-

ASSAINISSEMENTS INTÉRIEURS 68'800.-

Quote-part installation de chantier,	1'400.-
Installations de sécurité (mise en conformité)	53'800.-
Système de détection incendie	

Quote-part honoraires architecte, ingénieurs, mandataires spécialisés, contrôleur, autorisations, taxes	10'300.-
Quote-part réserve divers et imprévus (5%)	3'300.-

CIRCULATION CENTRALE (Y COMPRIS LA MODIFATION DES COMBLES)

1'093'000.-

Quote-part installation de chantier	24'900.-
Démolitions, déblaiements, ...	103'000.-
Maçonnerie yc reprise en sous-oeuvre	14'100.-
Construction métallique	52'100.-
Eléments de sécurité (gardes-corps, ...)	41'300.-
Isolation toiture	16'900.-
Installations électriques yc télématique	106'000.-
Installations chauffage, ventilation, climatisation	32'900.-
Installations sanitaires	10'400.-
Ascenseur	151'700.-
Menuiserie (cloisons, portes, vitrages, ...)	64'800.-
Revêtements de sol	97'500.-
Revêtements de parois et de plafonds	99'200.-
Etagères, vestiaires, luminaires ...	4'900.-
Quote-part honoraires architecte, ingénieurs, mandataires spécialisés, contrôleur, autorisations, taxes, déménagements,...	222'200.-
Quote-part pourcent culturel	
Quote-part réserve divers et imprévus (5%)	51'100.-

PRÉPARATION SOUS-SOL (AILE EST)

558'900.-

Quote-part installation de chantier	10'100.-
Démolitions, déblaiements, ...	52'700.-
Maçonnerie	10'100.-
Installations électriques yc télématique	23'700.-
Installations chauffage, ventilation, climatisation	7'400.-
Installations sanitaires	2'400.-
Menuiserie (cloisons, portes, vitrages, ...)	90'100.-
Revêtements de sol	36'000.-
Revêtements de parois et de plafonds	57'900.-
Compactus,	142'100.-
Etagères, vestiaires, luminaires,	4'900.-
Quote-part honoraires architecte, ingénieurs, mandataires spécialisés, contrôleur, autorisations, taxes, déménagements,	94'300.-
Quote-part pour-cent culturel	
Quote-part réserve divers et imprévus (5%)	27'200.-

8.2 DEUXIEME ETAPE DE REALISATION EN 2005**TTC 2'577'500.-**

Cette étape fera l'objet d'une demande de crédit ultérieure

**AMÉNAGEMENT DES SOUS-SOLS (Y COMPRIS 623'600.-
MODIFICATIONS DES SALLES DU 2^{ÈME} ET 3^{ÈME} ETAGES)**

Quote-part installation de chantier	12'600.-
Démolitions, déblaiements, ...	34'700.-
Maçonnerie	10'100.-
Installations électriques yc télématique	17'800.-
Installations chauffage, ventilation, climatisation	5'500.-
Installations sanitaires	1'800.-
Menuiserie (cloisons, portes, vitrages, ...)	60'900.-
Revêtements de sol	47'700.-
Revêtements de parois et de plafonds	42'600.-
Compactus,	219'600.-
Etagères, vestiaires, luminaires,	5'700.-
Quote-part honoraires architecte, ingénieurs, mandataires spécialisés, contrôleur, autorisations, taxes, déménagements,...	135'000.-
Quote-part pourcent culturel	
Quote-part réserve divers et imprévus (5%)	29'600.-

**AMÉNAGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET 1'953'900.-
DU 1^{ER} ÉTAGE**

Quote-part installation de chantier	37'400.-
Démolitions, déblaiements, ...	272'000.-
Maçonnerie	30'800.-
Construction métallique yc volume ext en verre	131'900.-
Installations électriques yc télématique	35'500.-
Installations chauffage, ventilation, climatisation	11'000.-
Installations sanitaires	3'500.-
Menuiserie (cloisons, portes, vitrages, ...)	156'400.-
Revêtements de sol	73'600.-
Revêtements de parois et de plafonds	135'400.-
Compactus,	142'100.-
Etagères, vestiaires ,banque , signalétique, ...	476'100.-
Quote-part honoraires architecte, ingénieurs, mandataires spécialisés, contrôleur, autorisations, taxes, déménagements, % culturel	355'300.-
Quote-part pourcent culturel	
Quote-part réserve divers et imprévus (5%)	92'900.-

9 PLANIFICATION ET CALENDRIER DES TRAVAUX

L'exécution des travaux est planifiée en deux phases distinctes, réparties sur deux exercices. Il est convenu que l'engagement de la première étape de réalisation débute fin juin et s'achève en décembre 2004. Quant à la deuxième étape, prévue en 2005, elle fera l'objet d'un second rapport. Précisions que compte tenu de l'installation de l'ascenseur, il est convenu que le gros œuvre des travaux de la première étape se déroule pendant les vacances scolaires.

10 COMMISSION DE CONSTRUCTION

Une commission de construction sera constituée sous la présidence de la directrice des Affaires culturelles. Elle sera formée, en particulier, du directeur de la Bibliothèque, du/de la président-e de la commission de la Bibliothèque, de l'architecte mandaté, de l'architecte communal et de toutes autres personnes capables d'apporter par ses connaissances et ses compétences les informations et les réponses utiles à la réalisation du programme. L'engagement d'un contrôleur financier nous semble être indispensable pour un chantier de cette importance.

11 CONSULTATION DE LA COMMISSION DE LA BIBLIOTHEQUE

Conformément aux décisions antérieures de la commission et en particulier à son approbation de l'étude architecturale sur l'évolution de la Bibliothèque en octobre 2002, une séance de présentation du projet final a été organisée le 14 janvier 2004, à laquelle ont assisté tous les membres du bureau et l'architecte mandaté. Ce rapport a été présenté à la commission de la Bibliothèque qui l'a accepté à l'unanimité dans sa séance du 23 février 2004.

12 CONCLUSION

La Bibliothèque est confrontée à un double défi ; elle doit, comme nous l'avons déjà précisé, d'une part, veiller à la récolte et à la préservation des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels et, d'autre part, répondre à la fois à l'évolution des pratiques culturelles, d'information et de formation des usagers et à celle des nouveaux médias. La Bibliothèque se trouve à un tournant de son histoire. Si elle poursuit cette double mission, elle doit être dotée de moyens pour réaliser ses objectifs exigeants en terme de mise en sécurité du patrimoine et de modernisation du service public.

L'évolution de ses prestations a montré à quel point il était nécessaire que la Bibliothèque, qui compte dans la vie culturelle de la Ville de La Chaux-de-Fonds, puisse offrir une vision globale et future de son développement. Aucun aménagement conséquent de ses locaux n'ayant eu lieu depuis 25 ans, notre conseil estime qu'il est nécessaire de prévoir des investissements pour que la Bibliothèque poursuive les objectifs qu'elle s'est fixés depuis des années et bénéficie d'un équipement adapté à son infrastructure, de même qu'il estime fondé de contribuer à améliorer son accès en utilisant l'entrée principale de l'Ecole secondaire, facilité en cela par l'installation d'un ascenseur commun.

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accepter le crédit demandé, étape déterminante du projet de réaménagement de la Bibliothèque, en votant l'arrêté ci-dessous.

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la commission de la Bibliothèque de la Ville

arrête

Article premier.- Un crédit de Fr. 1'815'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réalisation de la première étape des travaux de transformation de la Bibliothèque de la Ville qui comprennent : l'installation d'un ascenseur dans le corps central du bâtiment 6 du collège de Numa-Droz, l'assainissement de ses alentours et les travaux préparatoires de ses sous-sols.

Article 2.- Cet investissement sera amorti au taux moyen de 4 %.

Article 3.- Les subventions éventuelles seront portées en diminution du crédit demandé.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement des travaux.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :	La Secrétaire :
Chs Augsburg	C. Stähli-Wolf

Annexe : un jeu de plans de l'aménagement des bâtiments